

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MARDI 25 JUIN 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Madame BIFFIGER PEYRANI Isabelle pouvoir à Monsieur SIMONITI Jean-Claude.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

**2019.43 - OBJET : CENTRE DE LOISIRS DE SAINT FERREOL :
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A L'ASSOCIATION LAÏQUE
INTERCOMMUNALE JEUX ET PLEIN-AIR
VOTE : Pour : 27**

I - Exposé des motifs

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que La Commune de BON-ENCONTRE met à la disposition de l'ALLJPA, du Personnel communal titulaire, à temps complet, pour les vacances scolaires et les mercredis au Centre de loisirs de St Ferréol.

Les conditions de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux sont fixées par les articles 61 et 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et par le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

La mise à disposition des fonctionnaires territoriaux est possible auprès : « des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes ». C'est le cas de l'ALLJPA.

II - Considérants et références juridiques

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2017 portant sur le renouvellement de la convention bipartite pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020,

Considérant l'organisation de plannings des agents,

Il convient de modifier la liste des agents fonctionnaires territoriaux mis à disposition à compter du 1^{er} juillet 2019 selon l'annexe ci-après.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de modifier la liste des agents fonctionnaires territoriaux mis à disposition à compter du 1^{er} juillet 2019 selon l'annexe ci-après.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture.
Affichage le 27 juin 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



COMMUNE DE BON-ENCOTRE

ETAT DES AGENTS MIS A DISPOSITION DE L'ALIJPA
Annexe 1

BARDOUL Joëlle
BOUZERAND Cécile
CHABRY Corinne
DUDRAGNE Sylvie
GORDILLO Marie-Josée
HANIN Valenka
LE ROLLAND Amélie
MARCERON Patricia
NOTS Myriam
PETIT Claudine
REY LE MEUR Sylvie
SABALLETTE Sandrine
VAYSSIÈRES Jocelyne

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20190625-201943-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019